



EDITION GRANDES CULTURES

STATION POITOU-CHARENTES

Bulletin n° **269** (18/94) du 29 juillet 1994

MAIS : **Sésamie, intervention 2ème génération dans certaines situations**

MAIS

Stade : fin floraison à début maturation.

SESAMIE

Situation

Le vol de 2ème génération a débuté du 14 au 20 Juillet pour certains postes (Charente Maritime).

Préconisation

Une intervention s'avère nécessaire dans certains cas :

- lorsque le taux d'attaque dépasse 5 % de pieds touchés ;
- sur maïs doux et maïs semence ;
- sur maïs semé en dérobée.

Dans ces situations, le traitement devra être effectué de préférence entre **le 8 et le 12 Août** avec un produit homologué à pleine dose en un seul passage.

Pour les parcelles oú la 1ère génération a été **bien maîtrisée, aucune intervention** n'est nécessaire.

PYRALE

Situation - Préconisation

Le vol de 1ère génération est fini. Les derniers traitements ont dû être réalisés à la mi-Juillet.

PUCERONS

Situation - Préconisation

Les populations sont restées très faibles suite à l'activité des auxiliaires. **Pas** d'intervention.

TOURNESOL

Stade : mi-floraison à chute des fleurs ligulées.

PHOMOPSIS

Situation

Aucune nouvelle contamination depuis les 26 et 27 Juin (bulletin n° 268). Des projections significatives de spores se sont produites entre le 19 et le 24 Juillet selon les secteurs. Ces projections n'ont pas été suivies de conditions climatiques contaminantes.

Les symptômes issus des contaminations de début Juin, nécrosent maintenant la tige dans les parcelles à risque non traitées.

Attention à **ne pas confondre** ces taches avec des attaques de sclérotinia au collet ou sur tige, également visibles actuellement (Avertel p. 50 à 52).

Préconisation

La lutte fongicide sur Phomopsis est terminée depuis début Juillet. Le Sclérotinia sur collet ou tige ne peut être contrôlé chimiquement.

Notre conseil : observez vos parcelles et évaluez dès maintenant la présence de phomopsis. Cette information vous sera précieuse pour le raisonnement fongicide de l'année prochaine.



Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Rte de la forêt - 86580 BIARD
Abonnement annuel: 350 F. Tél.: 49.58.39.02

Publication périodique
Directeur Gérant: G.GOARANT
CPPAP no. 1664 A.D.
ISSN 0294 - 4693